

Communiqué de presse

MARCHÉ DU HAUT ET DU TRÈS HAUT DÉBIT FIXE

Forte progression du déploiement et de l'adoption du FttH au dernier trimestre 2019

Paris, le 5 mars 2020

L'Arcep publie aujourd'hui les résultats de son suivi du marché des services fixes à haut et très haut débit – abonnements et déploiements – à fin décembre 2019. Ce trimestre confirme la forte progression du nombre d'abonnements et du déploiement de la fibre (FttH).

ABONNEMENTS : La substitution du haut par le très haut débit se poursuit à un rythme soutenu, portée par la croissance du nombre d'accès en fibre optique de bout en bout.

- Au cours du quatrième trimestre 2019, le nombre d'abonnements à très haut débit (débit maximum descendant supérieur ou égal à 30 Mbit/s) a progressé de 725 000 et atteint désormais 11,4 millions. Ainsi, 2,4 millions d'abonnements supplémentaires ont été enregistrés sur l'année 2019, contre 2,0 millions au cours de l'année 2018. Désormais, 38% des abonnés en France bénéficient d'un accès internet à très haut débit (+7 point en un an).
- La croissance trimestrielle provient en quasi-totalité de la hausse du nombre d'abonnements en fibre optique de bout en bout, avec une progression de 705 000 au cours du trimestre. Au 31 décembre 2019, le nombre d'accès en fibre optique de bout en bout s'élève à 7,1 millions de lignes, soit +2,3 millions en un an contre +1,5 million un an auparavant.
- Au total, le nombre d'abonnements à très haut débit représente 48% du nombre de locaux éligibles au très haut débit, en croissance de 3 points en un an.
- Le nombre total d'abonnements à haut et très haut débit atteint 29,8 millions à la fin du quatrième trimestre 2019, en croissance de 185 000 en un trimestre et de 660 000 en un an (+2,3%).

DÉPLOIEMENTS : Un trimestre très au-dessus de tous les précédents, avec des acteurs mobilisés en zone d'initiative privée comme sur les réseaux d'initiative publique.

Au cours de l'année 2019, 4,8 millions de locaux supplémentaires ont été rendus raccordables au FttH, dont 1,6 million au T4 2019 soit environ 58 % de plus que sur la même période de l'année précédente. Ce trimestre record surpasse de 40 % le meilleur trimestre enregistré jusqu'ici.

- Au 31 décembre 2019, 18,4 millions de locaux étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 36 % en un an.
- La majorité de la croissance se fait toujours dans la zone dite « AMII » : près de 1 million de locaux y ont été rendus éligibles ce trimestre.
- Le rythme des déploiements des lignes FttH dans la zone d'initiative publique atteint lui aussi un record, avec une progression ce trimestre de plus d'un ½ million de locaux rendus éligibles. Le taux de mutualisation y poursuit sa nette augmentation ce trimestre en atteignant plus de 60 %. Il reste encore en retrait de celui des zones d'initiative privée, supérieur à 90 %.

- Au total, à la fin du quatrième trimestre 2019, 23,5 millions de locaux étaient éligibles à des services à très haut débit, toutes technologies confondues, dont 17,2 millions en dehors des zones très denses.
- Les données des déploiements FttH ont été mises à jour sur le site cartefibre.arcep.fr et en [Open Data](#).

Suivi de la réalisation des engagements opposables de déploiement FttH souscrits par les opérateurs en zone « AMII »

L'Arcep est en charge du contrôle du respect des engagements d'Orange et de SFR.

À la fin du quatrième trimestre 2019, sur la base d'un décompte des locaux à partir des données de l'INSEE réalisé par l'Arcep lors de ses avis rendus sur les propositions d'engagements en juillet 2018¹, environ 67 % des locaux des communes sur lesquelles Orange s'est engagé et 63 % de ceux dans les communes sur lesquelles SFR s'est engagé ont été rendus raccordables. Pour atteindre leurs objectifs, il est nécessaire que les opérateurs intensifient encore le rythme de ces déploiements.

Suivi des déploiements FttH

cartefibre.arcep.fr permet de visualiser les immeubles et de suivre de façon précise l'avancée des déploiements FttH. La vue prévisionnelle donne aussi la possibilité de s'informer sur le délai de raccordement à la fibre optique à l'échelle de la commune.



Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

Les documents associés

- > [L'observatoire des services fixes haut et très haut débit – les chiffres du 4e trimestre 2019](#)
- > La carte de suivi des déploiements FttH : <https://cartefibre.arcep.fr/>
- > Les données en [open data](#)

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et le gardien des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

¹ Avis n° 2018-0364 de l'Arcep en date du 12 juin 2018 rendu à la demande du ministre chargé des communications électroniques portant sur la proposition d'engagements d'Orange au titre de l'article L. 33-13 :

https://www.arcep.fr/uploads/tx_gsavis/18-0364.pdf

Avis n° 2018-0365 de l'Arcep en date du 12 juin 2018 rendu à la demande du ministre chargé des communications électroniques portant sur la proposition d'engagements de SFR au titre de l'article L. 33-13 :

https://www.arcep.fr/uploads/tx_gsavis/18-0365.pdf

Contact presse

Anne-Lise LUCAS
ane-lise.lucas@arcep.fr
 Tél. : 01 40 47 71 37

Suivez l'Arcep

www.arcep.fr
 @ARCEP Facebook
 LinkedIn Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
 Lettre électronique
 Listes de diffusion